

GT N°2 : Installation Transmission **Accueil Installation / Transmission**

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum

Conforter le rôle du Point Accueil Installation partout sur le territoire en les confiant aux Chambres

Vu le contexte d'installation en agriculture de plus en plus exigeant (enjeux économiques, sociaux, agronomiques, écologiques et climatiques), il est indispensable de conforter cette mission d'information et d'orientation des PAI en les confiant exclusivement sur l'ensemble du territoire national, aux Chambres consulaires.

Cette délégation unique doit permettre aux porteurs de projet de bénéficier :

- d'une information exhaustive de qualité réalisée par des personnes reconnues et travaillant avec l'ensemble des partenaires impliqués dans l'installation,
- d'une continuité et d'une neutralité du service d'information,
- d'un lieu facilement identifiable, accessible, repérable dans le territoire.

Par ailleurs, tous les partenaires départementaux doivent poursuivre leur engagement afin que les porteurs de projet soient orientés systématiquement vers le PAI.

Enfin, les PAI, devraient avoir une mission de communication et de promotion sur la création/reprise d'entreprise et sur l'emploi agricole.

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Orientation et formation
- Installation et transmission**
- Adaptation et transition face au changement climatique

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

Les PAI sont tenus par 4 Chambres d'agriculture sur 6 en région CVL. La gestion des PAI par les Chambres d'agriculture, établissements publics, doit permettre d'assurer la nécessaire stabilité à cette mission fondamentale dans le respect de la neutralité propre à cette structure.

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

Nécessité de valoriser tous les projets et tous les porteurs de projets pour améliorer le renouvellement des générations.

Gagner en visibilité et en efficacité au profit du porteur de projet et de l'ensemble de la profession et des acteurs agricoles.

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure législative / réglementaire à créer
- mesure nationale existante à amplifier ou adapter**
- mesure nationale à créer
- mesure régionale existante à amplifier ou adapter
- mesure régionale à créer
- mesure organisationnelle
- autre type d'action

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Chambres d'agriculture

Etat et Région

Autres OPA en tant que partenaires dans l'accompagnement à l'installation

Avez-vous des commentaires ?